



RWANDA ATHLETICS FEDERATION



**STRATEGIE DE MISE A NIVEAU DE
L'ATHLETISME**

2017-2027

PREAMBULE

Le présent document est le fruit d'une réflexion sur les possibilités d'une stratégie concertée mise à niveau de l'athlétisme au Rwanda. Il vise à traduire la volonté exprimée par le Comité Olympique Rwandais, celle manifestée par la Rwanda Athletics Federation (RAF), les différents intervenants et partenaires stratégiques avec en premier lieu le Ministère du Sport et de la Culture et bien évidemment par la Confédération Africaine d'Athlétisme (CAA) en la personne de leurs présidents respectifs.

L'étude se base sur la situation de l'athlétisme au Rwanda à partir des statistiques fournies par la RAF, du positionnement du Rwanda au niveau continental et international au niveau des résultats, en ayant à l'esprit les atouts géographiques et climatiques du pays.

Elle tient compte des conclusions des nombreuses réunions avec les instances du Comité Olympique, notamment avec le président Robert Bayigamba, des interventions et contributions de l'ensemble des partenaires possibles, (MINISPOC, RDF, MINEDUC, UR College of Education, RSSF) exprimées lors des réunions stratégiques tenues à Kigali et à Rubavu du 29 octobre au 4 novembre 2016 ainsi que des conclusions des visites au centre et au stade à Gicumbi, au stade de football et à l'espace d'entraînement de Rubavu. Elle tient compte par ailleurs des séances de travail avec le management de Vision Jeunesse Nouvelle, avec un échantillon des athlètes et avec Gasore Serge Fundation..

La réflexion tient compte aussi de l'histoire en athlétisme des pays avoisinants et du potentiel de développement du pays.

La stratégie proposée s'inscrit dans le droit chemin de la stratégie de développement du pays initié et conduite par Monsieur le président de la République du Rwanda, Son excellence Paul Kagame et notamment rappelée par Madame Julienne Uwacu, Ministre du Sport et de la Culture.

Il est par ailleurs à signaler que la contribution des instances de la RAF et notamment celle du président Munyandamutsa Jean Paul a été d'une grande importance à tous les stades de la réflexion et de l'élaboration de la

DEFINITION DU CONCEPT

- ⊙ Compte tenu du profil jeune de la population du pays;
- ⊙ Compte des qualités physiques remarquables de la jeunesse rwandaise ;
- ⊙ Compte tenu des perspectives de développement de l'athlétisme sur l'ensemble du territoire national ;
- ⊙ Vu que l'athlétisme est le sport de base par excellence ;
- ⊙ Vu que l'athlétisme, sport individuel, offre de très nombreuses possibilités de titres et de médailles pour les pratiquants et pour le pays;
- ⊙ Vu les avantages que l'athlétisme offre en matière de rentabilité et de coût particulièrement bas des équipements nécessaires à sa pratique ;
- ⊙ Compte tenu de ce qui a été énuméré dans le préambule ;

L'athlétisme rwandais peut être défini comme suit :

- **L'athlétisme au Rwanda est à la base de toute activité physique. Il vise le développement harmonieux physique et mental du citoyen, par une pratique obligatoire à l'école, une activité soutenue dans les clubs et les associations.**
- **L'athlétisme contribue à l'éducation du citoyen à travers le respect strict des valeurs générales du sport, de ses valeurs propres et des valeurs de citoyenneté.**
- **L'athlétisme contribue au développement économique et social continu du pays.**

- **L'athlétisme vise la création de valeurs par la production d'une élite nationale à même de servir de modèle de réussite à la jeunesse et de représenter dignement le Rwanda aux différents niveaux de compétitions, dans toutes les catégories d'âge.**
- **L'athlétisme contribue fortement à l'animation culturelle et sportive sur l'ensemble du territoire national.**

L'athlétisme rwandais, au vu de sa définition, de ses moyens, de ses spécificités, de la répartition et des particularités démographiques, se déclinera dans des pratiques variées et adaptées :

- Athlétisme en milieu urbain équipé
- Athlétisme en milieu urbain sous équipé
- Athlétisme de compétition
- Athlétisme de masse et d'animation
- Athlétisme en milieu scolaire et universitaire

OBJET DU PROJET

Le Présent projet après avoir défini l'athlétisme au Rwanda en tant que concept, a pour objet:

- ⊙ La définition d'une stratégie visant la mise à niveau de la pratique de tous les secteurs de l'athlétisme
- ⊙ La définition des actions sectorielles à mener
- ⊙ La fixation des modalités de suivi de l'exécution des plans d'action.

DUREE DU PROJET

Le Projet est établi pour une durée de dix années, couvrant la période de Janvier 2017 à fin Décembre 2027.

TITRE I

DIAGNOSTIC, OBJECTIFS ET STRATEGIE

Diagnostic

L'athlétisme Rwandais n'a encore que partiellement négocié le tournant de la systématisation et de la professionnalisation tant comportemental qu'institutionnel et gagnerait à opérer des améliorations dans sa stratégie et ses structures.

Malgré les efforts inlassables de l'ensemble de ses composantes et notamment ceux de la RAF, il reste en deçà de ce qu'il est capable d'engendrer comme résultats et de ce qu'il peut apporter au sport, à la jeunesse et à l'économie dans le pays.

L'athlétisme au Rwanda dispose d'acquis et d'atouts fondamentaux importants:

- ⊙ Une volonté politique d'en faire une discipline de base
- ⊙ Des aptitudes physiques notoires des jeunes rwandais et rwandaïses.
- ⊙ La relative qualité de l'encadrement technique.
- ⊙ La jeunesse de la population et son sentiment profond envers le pays et le sport.
- ⊙ Les installations sportives et une géographie à même de favoriser la mise en place et le développement.

Cependant l'athlétisme rwandais présente des faiblesses sérieuses :

- ⊙ L'incapacité structurelle du système des clubs et des associations à produire des sportifs de très haut niveau, par leur nombre insuffisant et leur organisation approximative,
- ⊙ La fragilité et l'inefficacité des structures d'encadrement locales et régionales,
- ⊙ L'incapacité de produire des sportifs de niveau respectable par le système scolaire et universitaire : l'athlétisme n'ayant pas la

place qui doit être la sienne à l'école, dans les centres de formation et à l'université,

- ⊗ Le nombre très insuffisant d'encadreur
- ⊗ Un taux non négligeable d'abandons en cours de carrière,
- ⊗ Un système de compétitions inadapté à la pratique de haute performance,
- ⊗ Un effectif extrêmement limité de pratiquants au vu du potentiel existant,
- ⊗ Le contexte international de plus en plus difficile, vu la concurrence grandissante sur le continent et au niveau mondial,

Objectifs et stratégie

Afin de se projeter de manière concrète, étalée dans le temps de façon systématique, le présent projet se fixe comme objectifs ce qui suit :

- ⊗ Œuvrer à la consolidation des acquis,
- ⊗ Figurer parmi les 10 premières nations au tableau des médailles aux championnats d'Afrique de toutes les catégories à l'horizon 2027,
- ⊗ Se hisser à la 3^e place africaine en matière de demi-fond et fond à l'horizon 2027,
- ⊗ Atteindre l'effectif de 20.000 licenciés par étape, à l'horizon 2027,

Pour y arriver la stratégie reposerait sur six fondamentaux majeurs :

- **Le recours aux moyens non conventionnels**
- **La créativité**
- **L'organisation**
- **L'optimisation (Contrat de performance comme outil de gestion basée sur les résultats)**
- **La flexibilité**

- **L'efficacité**

Cette stratégie s'articule autour de 6 axes principaux :

- ④ Optimisation et renforcement du dispositif de formation des athlètes et des encadreur ;
- ④ Mise à niveau et renforcement du calendrier des compétitions ;
- ④ Mise en place d'un système de prospection systématique, efficace et permanent, à même de dégager des élites sans dilapidation de temps ;
- ④ Augmentation et amélioration de la pratique de l'athlétisme de masse, notamment par le renforcement de sa présence au niveau des écoles, des collèges, des lycées, des centres de formations et des universités, sur l'ensemble du territoire national ;
- ④ Adoption d'un système pérenne de motivation des athlètes, des cadres, des clubs et des ligues ;

TITRE II

PLAN D'ACTION

RENFORCEMENT DU DISPOSITIF DE FORMATION DES ATHLETES

A- Le Centre National d'Athlétisme (CNA)

Il sera créé un centre national d'entraînement dit GICUMBI HIGH PERFORMANCE TRAINING CENTER OF ATHLETICS dans le but d'y regrouper les jeunes les plus talentueux, sélectionnés à partir d'opérations larges de prospection et de détection menées dans toutes les régions du pays.

Vu l'urgence et dans une première phase de deux ans la RAF se contentera du centre de Gicumbi dans son état actuel avec quelques aménagements sommaires ainsi que la construction de sanitaires et de douches en nombre suffisant.

Un effectif de 30 à 35 athlètes y sera admis dès février prochain 2017 au plus tard.

Un moyen de transport sera également mis à la disposition du centre vu l'éloignement du terrain d'entraînement.

Pendant cette phase transitoire le Comité de pilotage de la présente stratégie étudiera les possibilités soit d'extension du centre soit son transfert dans un lieu plus proche du stade, ce qui est recommandé. La capacité devra être portée au moins à 80 athlètes.

Par ailleurs le stade de Gicumbi sera réaménagé dans le cadre de travaux communautaires et les équipements nécessaires fabriqués localement. Un parcours de cross-country avec des obstacles sera aménagé dans le même cadre autour du stade.

B- Le centre d'entraînement d'athlétisme de l'armée

Il sera par ailleurs créé un centre d'entraînement avec l'armée dans les modalités qui seront spécifiées dans une convention qui prévoira le mode de sélection des jeunes ainsi que le soutien de la RAF dans le processus de détection des recrues et dans celui de la formation des cadres.

C- Centre d'entraînement de la police nationale

Un centre identique avec le soutien de la RAF sera également créé au sein de la police. Les modalités feront également l'objet d'une convention.

D- Centres Régionaux d'athlétisme

Deux centres régionaux doivent être créés et serviront dans un premier temps et en attendant leur renforcement par des cadres de haute compétence, d'étape vers l'intégration au CNA, pour les athlètes n'y ont pas été admis directement. Ils doivent dépendre de celui-ci au plan technique et pédagogique.

Les programmes, les orientations de recrutement et d'entraînement et les instructions techniques, devront être produits par le staff du CNA, coordonnés au niveau de la direction de la RAF. Les centres régionaux serviront à doter les équipes nationales du « turn-over » nécessaire en effectifs de qualité, car conçus justement comme base arrière de ces équipes nationales.

Dans un premier temps les centres régionaux possibles sont celui de Rubavu avec Vision Jeunesse Nouvelle et celui avec Gasore Serge Foundation. Chacun devra avoir entre 20 et 30 athlètes pris en charge dans le cadre des deux instances avec l'appui de la RAF. Le comité Olympique pourrait aussi collaborer avec le District de Nyanza pour ouvrir un autre centre régional dans le projet Olympe Africa.

Pour Rubavu l'espace qui sert pour les entraînements actuellement devra être mis à la disposition de la RAF et réaménagé dans le cadre de travaux communautaires.

Pour ce qui est des équipements de cet espace, Vision Jeunesse Nouvelle, sera sollicité pour leur fabrication dans le cadre de ses programmes de formation professionnelle.

C - Les unités locales de préparation.

Cette appellation est provisoire. Il s'agit de structures d'entraînement d'un effectif de 1 à 10 athlètes jeunes (17ans au plus) détectés dans les localités où il n'y a pas de centre, ou n'ayant pas l'âge de les rejoindre (moins de 15 ans) ainsi que quelques établissements scolaires manifestant l'intérêt de développer l'athlétisme. Les jeunes sont confiés localement à un encadreur avec pour mission de les préparer à intégrer soit directement Gicumbi, soit l'un ou l'autre des deux centres régionaux.

DISPOSITIF DE FORMATION DES ENCADREURS, DU CORPS ARBITRAL ET D'ORGANISATION

La RAF se dotera d'un système national de formation des cadres, adapté à ses réalités et répondant à ses besoins. Le système sera conçu avec l'appui du College of Education de l'Université de Rwanda(UR).

Une convention sera proposée afin de permettre au système qui sera mis en place puisse bénéficier de l'apport de la CAA et de l'IAAF par le biais du CRD de Dakar.

Le but ici est de démocratiser la pratique par un nombre croissant de cadres qualifiés et motivés.

Le système sera basé sur une formation de qualité, une valorisation des diplômés et une reconnaissance des compétences.

Le système de formation reposera également sur une reconnaissance transparente des rendements et de l'efficacité du travail accompli par chacun des cadres formés, avec une possibilité permanente de promotion. Le cadre doit avoir une certitude quant à son propre plan de carrière qu'il aura choisie lui-même et à son rythme, en fonction de ses compétences, du savoir développé et de son rendement sur le terrain.

Le système reposera aussi sur une production de documents techniques nationaux et une adaptation des productions internationales.

La RAF procédera à la formation et au recyclage d'un effectif global de 865 encadreurs des différents niveaux durant la période 2017-2027 de façon évolutive à raison de 70 entraîneurs pour les premières années et de 90 par année de formation à différents niveaux pour la suite.

La RAF procédera à la formation et au recyclage de 1000 juges, et officiels de compétition durant la période du présent projet, à raison de 100 par année.

Ces effectifs s'imposent notamment au vu des besoins actuels et des besoins futurs croissant de l'athlétisme rwandais.

Le programme national de formation des cadres a pour objectif :

1- Doter les composantes de l'athlétisme rwandais d'un nombre adéquat de cadres qualifiés de différents niveaux de compétence, de manière à satisfaire les besoins pressants, à susciter une plus grande adhésion des masses et à engendrer une plus large pratique de compétition.

2- la formation des entraîneurs se fera à cinq niveaux:

- animateurs
- Entraîneurs initiateurs
- Entraîneurs spécialisés
- Entraîneurs d'élites
- Cadres formateurs

3- Qui est concerné par la formation :

- Les anciens athlètes ayant pratiqué et pris part aux compétitions au moins pendant 5 années.

- Les athlètes en activité désireux d'embrasser une carrière d'entraîneur plus tard et ayant au moins 4 années de pratiques.

- Les enseignants d'éducation physique.

- Les étudiants en formation pour devenir professeur d'éducation physique

4- Qui assure la formation:

- L'Institut Supérieur
- La RAF soutenue par la CAA et l'IAAF

5- Le système d'évaluation:

Il est établi par la RAF pour tous les niveaux de formation :

- Examens nationaux pour les: entraîneurs spécialisés, entraîneurs d'élites et cadres formateurs,
- Examens régionaux pour: animateurs et initiateurs

6- Mode de formation selon les niveaux :

- Formation académique à l'Institut pour les étudiants résidents à l'Institut
- Séjours de formation pour les anciens athlètes et cadres en recyclage
- Regroupements réguliers au niveau local et régional (information, coordination, recyclage)

7- Déclinaisons Chiffrées :

Formation des entraîneurs par niveau

Saisons	animateurs	initiateurs	Entraîneurs spécialisés	Entraîneurs. Elite	Cadre formateurs	total
2017	40	30				70
2017/2018	40	30	10			80
2018/2019	40	30	10	5		85
2019/2020	40	30	10	5	5	90
2020/2021	40	30	10	5	5	90
2021/2022	40	30	10	5	5	90
2022/2023	40	30	10	5	5	90
2023/2024	40	30	10	5	5	90
2024/2025	40	30	10	5	5	90
2025/2026	40	30	10	5	5	90
Total	400	300	90	40	35	865

Formations des juges et officiels de compétitions par catégorie

Saisons	Juges régionaux	Juges fédéraux	Juges arbitres	NTO	Total
2017	60	30	10	5	105
2017/2018	60	30	10	5	105
2018/2019	60	30	10	5	105
2019/2020	60	30	10	5	105
2020/2021	60	30	10	5	105
2021/2022	60	30	10	5	105
2022/2023	60	30	10	5	105
2023/2024	60	30	10	5	105
2024/2025	60	30	10	5	105
2025/2026	60	30	10	5	105
Total	600	300	100	50	1050

DISPOSITIF DE PROSPECTION

La prospection est considérée être l'élément essentiel de la stratégie de développement de l'athlétisme rwandais.

Dans ce contexte, il sera arrêté des barèmes et des procédures systématiques de détection. Des opérations seront menées en permanence sur la base de critères scientifiques arrêtés en fonction des profils recherchés. Un département étoffé dédié à cette mission sera créé au sein de la RAF.

La saison de prospection systématique s'étend d'octobre à fin mai chaque année. Les opérations qui y sont prévues sont indépendantes du calendrier national de compétitions et de ceux régionaux.

L'objectif est d'atteindre un chiffre global de 20.000 à 30.000 jeunes testés chaque année, soit à raison de 2500 à 3700 jeunes par mois

Les opérations se dérouleront en deux phases distinctes. Une première étape de dépistage large concernera les jeunes entre 13 et 17 ans, suivie d'une étape de sélection plus spécifique menée sur les sujets retenus à la première étape (tests approfondis, tests physiologiques et médicaux).

MISE A NIVEAU DES COMPETITIONS

Le système de compétitions (au niveau national comme aux niveaux des régions) doit être valorisant et motivant. Il doit répondre au souci de dégager des élites et de les préparer aux échéances internationales, tout autant que d'assurer une animation permanente au niveau de toutes les régions du pays.

Le système ne doit en aucun cas engendrer de baisse de niveau, notamment quand il s'agit de départager les clubs ou les ligues dans les classements par équipe. L'athlète est au centre du système et se sont ses performances à partir d'un niveau pré établi requis, qui permettent de valoriser son club, son association d'appartenance ou sa ligue.

Les programmes des compétitions régionales et nationales et des opérations de prospection, seront conçus, révisés et enrichis en parfaite harmonie avec le calendrier international et le programme des équipes nationales.

Les compétitions à tous les niveaux obéiront à des standards préétablis et à un cahier des charges précis.

La fédération organisera à partir de 2017 de nouvelles compétitions notamment par équipes. Les règlements en seront précisés séparément.

Ainsi on aura :

- La coupe du Président de la République des cadets par équipes ;
- La coupe du Président de la République des juniors et séniors par équipes ;
- La coupe du Rwanda de demi-fond par équipe, entre les sélections des régions ;
- La coupe inter-ligues (inter-régions) des cadets d'athlétisme, entre les sélections des régions ;
- La coupe inter-ligues (inter-régions) des juniors d'athlétisme, entre les sélections des régions ;
- La coupe inter-ligues (inter-régions) de crosscountry, entre les sélections des régions ;
- Les championnats du Rwanda des relais par équipes ;
- Une coupe des minimes, par équipes, sera organisée annuellement au niveau de chaque région ;

Pour ce qui est des meetings nationaux réservés aux athlètes confirmés, la saison se terminera en apothéose chaque année avec un meeting international (de niveau régional au début) pour laisser place aux championnats du Rwanda, à la Coupe du Président de la République pour les juniors-séniors, comme rendez vous final de la saison.

Pour ce qui est des Coupes du Président de la République, leurs systèmes de qualification et de classement seront conçus de façon à mettre en valeur la performance des athlètes en adoptant la table de cotation de l'IAAF comme seul système de pointage, du début à la fin du processus.

Afin d'éviter le phagocytage des épreuves d'athlétisme par les courses sur route, la RAF fixera des périodes pendant lesquelles il sera permis d'organiser des courses sur route. En dehors de ces périodes aucun athlète affilié à la RAF, ni aucun club n'aura le droit de participer à une course quelle qu'elle soit.

Nombre proposé de compétitions de crosscountry entre début octobre et fin février

(Ces compétitions sont ouvertes à la masse notamment aux jeunes des établissements scolaires, des garnisons militaires et autres associations, etc.)

Par région	Nationales	Internationales
8	8	1

Nombre maximum de compétitions sur route entre le 15 décembre et le 15 janvier

(Ces compétitions sont ouvertes à la masse et non pas aux seuls athlètes des clubs)

1- Marathon

Régionaux	Nationaux	Internationaux
2	1	1

2- Semi- marathon

Régionaux	Nationaux	Internationaux
2	5	1

3- Courses de 10 km et moins

Régionales	Nationales	Internationaux
5	5	1

Nombre maximum de compétitions sur route entre le 15 mars et le 15 Mai

(Ces compétitions sont ouvertes à la masse et non pas aux seuls athlètes des clubs)

4- Marathon

Régionaux	Nationaux	Internationaux
1	1	0

5- Semi- marathon

Régionaux	Nationaux	Internationaux
1	1	0

6- Courses sur route ne dépassant pas 10 km

Régionales	Nationales	Internationales
5	2	2

Nombre maximum de compétitions sur route entre le 15 juillet et le 15 octobre

(Ces compétitions sont ouvertes à la masse et non pas aux seuls athlètes des clubs et ne doivent pas dépasser 10 km)

7- Courses sur route ne dépassant pas 10 km

Régionaux	Nationales	Internationales
2	4	1

Nombre proposé de meeting d'athlétisme sur piste entre le mois Mars et le mois de Juin

8- Séniors

Par Région	Nationaux	Internationaux
4	4	1

9- JUNIORS

Régionaux	Nationaux	Internationaux
4	4	1

10- Cadets

Régionaux	Nationaux	Internationaux
4	4	0

Dates approximatives proposées pour les championnats du Rwanda et la finale de la Coupe du Président de la République

Championnats des cadets Championnats des juniors	Fin mai- début juin Autour du 25-mai-10 Juin
Championnats du Rwanda des relais	Fin avril
Championnats des séniors	Fin juin
Finale de la Coupe Cadets du Président de la République	Fin mai
Finale de la Coupe juniors-séniors du Président de la République	Fin juillet

Les autres compétitions seront placées dans le calendrier en tenant compte du calendrier scolaire et autres impératifs.

SYSTEME DE MANAGEMENT ET DE VALORISATION

A - Management des Athlètes

Dans le contexte de cette mise à niveau de l'athlétisme, la RAF centralisera la gestion du planning de préparation des athlètes de haut niveau, au niveau fédéral.

Tous les athlètes feront l'objet d'un fichier centralisé et bénéficieront des mêmes avantages et rémunérations ou primes, chacun selon son niveau.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt ou d'intérêt autres que ceux nationaux, la RAF créera en son sein un bureau de management des athlètes. Ce bureau dépendra de l'administration de la RAF.

Aucun athlète formé dans le système fédéral n'aura le droit de contracter un manager en dehors de ce bureau qui est chargé d'engager les athlètes dans les compétitions internationales et de défendre leurs intérêts auprès d'éventuels sponsors.

B - Valorisation des athlètes

Un barème comprenant les montants de l'argent de poche, des indemnités et des primes est proposé ici pour une durée de cinq années, pour

tous les niveaux de compétitions. Il sera connu des athlètes dès leur recrutement dans le système fédéral de préparation, que se soit dans les unités de préparation, dans les centres régionaux, ou au Centre National. Les athlètes non résidents dans ces structures et autorisés par la RAF, bénéficieront du même barème dès lors qu'ils sont retenus en équipe nationale, à partir de la catégorie des juniors.

Les sommes dans le tableau proposé ci-après ne sont pas cumulatives pour ce qui est des indemnités. Elles le sont par contre pour ce qui est des primes.

Les indemnités sont comptabilisées et perçues par l'athlète à partir du mois durant lequel il aura réalisé la performance le qualifiant à une nouvelle catégorie. Il continuera à percevoir ce montant pendant toute la période où il est retenu dans le système de préparation fédéral.

Les primes sont perçues au plus tard le 15 octobre de chaque année, lors d'une réception annuelle en l'honneur des athlètes ayant représentés dignement le Rwanda.

SYSTEME DE VALORISATION DES ATHLETES

PRIMES DE COMPETITIONS (Frw):

1. CHAMPIONNATS DU RWANDA DE CROSS COUNTRY

COMPETITION	PREMIERE	DEUXIEME	TROISIEME
CADETS	50,000	30,000	20,000
JUNIORS	70,000	50,000	30,000
SENIORS	100,000	70,000	50,000

2. CHAMPIONNAT DU RWANDA D'ATHLETISME (DES MINIMAS SERONT ETABLIS CHAQUE ANNEE, AUCUNE PRIME SERA PERCUE SI LA PERFORMANCE N'EST PAS SUPERIEURE AUX MINIMAS)

Champion du Rwanda Cadets	60,000	40,000	20,000
Champion du	80,000	60,000	30,000

Rwanda Junior			
Champion du Rwanda Senior	150,000	100,000	70,000

**3. CHAMPIONNATS RÉGIONAUX ET CONTINENTAUX DE CROSS COUNTRY
CLASSEMENT INDIVIDUEL ET PAR ÉQUIPE (LA PRIME PAR ÉQUIPE
N'EST PERÇUE QUE QUAND IL Y A AU MOINS UNE ÉQUIPE CLASSÉE
4ÈME)**

1-Champion cadet la zone	300,000	200,000	100,000
2- Athlètes ayant complétés l'équipe pour le classement par équipe	150,000	100,000	80,000
1- Champion de la Zone juniors	400,000	300,000	200,000
2- Athlètes ayant Complétés l'équipe	200,000	150,000	100,000
1- Champion de la Zone Séniors	500,000	400,000	300,000
2- Athlètes ayant Complétés l'équipe pour le classement par équipe	300,000	200,000	100,000

1- Champion d'Afrique juniors	500,000	400,000	200,000
2- Athlètes ayant Complétés l'équipe	300,000	200,000	100,000
1- Champion d'Afrique Séniors	700,000	600,000	400,000
2- Athlètes ayant Complétés l'équipe pour le classement par équipe	300,000	200,000	100,000

4. COMPÉTITIONS RÉGIONALES ET CONTINENTALES D'ATHLÉTISME (LA PRIME N'EST PERÇUE QUE SI AU MOINS UN ATHLÈTE FIGURE À LA PLACE D'APRÈS SUR LE CLASSEMENT)

Champion de la zone des cadets	300,000	200,000	100,000
Champion de la zone des juniors	400,000	300,000	200,000
Champion de la zone des séniors	500,000	400,000	300,000

Champion d'Afrique des cadets	400,000	300,000	200,000
Champion d'Afrique des juniors	500,000	400,000	300,000
Champion d'Afrique des séniors	600,000	500,000	300,000

5. CHAMPIONNATS DU MONDE DE CROSS COUNTRY INDIVIDUELS ET PAR EQUIPES

1- Champion du monde des juniors	2,000,000	1,500,000	1,000,000
2- Athlètes ayant complétés l'équipe pour le classement par équipe	600,000	400,000	300,000
1- Champion du monde Séniors	3,000,000	2,000,000	1,500,000
2- Athlètes ayant complétés l'équipe pour le classement par équipe	1,000,000	800,000	600,000

6- Jeux du Commonwealth et de la Francophonie

Jeux	Or	Argent	Bronze
Francophonie	2,000,000	1,500,000	1,000,000
Commonwealth	2,000,000	1,500,000	1,000,000

7- CHAMPIONNAT DU MONDE D'ATHLETISME ET JEUX OLYMPIQUES

(En milliers et millions)

	1	2	3	4	5	6	7	8	Finalistes
Champion du monde cadets	800,000	700	600	500	400	300	200	100	100
Champion du monde juniors	1,000,000	800	700	500	400	300	200	100	100
Champion du monde Séniors et jeux olympiques	2,000,000	1,800	1,500	1,000	500	400	300	200	200

Indemnités mensuelles des athlètes :

Les athlètes retenus pour les préparations au Centre National et dans les centres régionaux pourront percevoir des indemnités mensuelles quand le Ministère des Sports aura développé la politique y relative. Les primes sont identiques selon les niveaux, indépendamment de la localisation de l'athlète.

Elles sont perçues à partir de la catégorie juniors par tous les athlètes y compris ceux non-résidents dans un centre ou ne faisant pas partie des unités de préparation, sur autorisation de la RAF.

La RAF et le Ministère vont décider des Montants qui seront servis à chaque athlète selon les catégories suivantes:

Niveaux	Minimum	Maximum
Débutant		
Champion National		
Champion de la Zone		
Champion d'Afrique		
Champion du Monde des Cadets		
Champion du Monde des Juniors		
Champion du Monde Champion Olympique Recordman du monde		

D- Mutations des athlètes

Pour changer de clubs, les athlètes ont besoin d'une autorisation de la RAF. Celle-ci n'est possible que si le club ou l'association qui recrute l'athlète verse une indemnité de formation au club d'origine. Ces indemnités sont consignées dans le tableau plus bas.

Un athlète ne peut changer de club plus de 2 fois dans sa carrière.
Un club ou une association ne peuvent bénéficier de plus de trois (3) mutations par saison.

Les minimes et les cadets sont interdits de mutation sauf si leurs parents ou tuteurs légaux, changent de résidence au-delà de 50 km du lieu de la résidence initiale.

Sur ce point, le comité exécutif de la RAF va prendre une décision sur les montants selon un consensus qui sera suscité lors de la prochaine assemblée générale.

Niveaux	Minimum	Maximum
Débutant après deux années passées au club		
Champion régional		
Champion national		
Champion international		
Champion du monde,		
champion olympique,		
record man du monde		



C - Valorisation des entraîneurs

Les entraîneurs seront recrutés en fonction de leur niveau de qualification prouvé et/ou en tenant compte des athlètes qu'ils auront prospectés et préparés.

Ils percevront, selon un barème préétabli, des indemnités mensuelles en fonction des résultats atteints par leurs athlètes respectifs. Ils percevront aussi et en plus, une prime équivalente à 10% de l'ensemble des primes perçues par les athlètes qu'ils entraînent durant une saison. Leur salaire sera augmenté annuellement en y ajoutant au minimum l'équivalent de 10% des 10% perçus à titre de primes.



DEVELOPPEMENT ET REHABILITATION DES **INFRASTRUCTURES**

A - Infrastructures d'entraînement, de Compétition et de récupération

Les athlètes licenciés à la RAF, bénéficieront sans frais aucun de l'utilisation des infrastructures de préparation et de récupération.

La RAF, avec le soutien des autorités compétentes, poursuivra une stratégie volontariste afin de doter l'ensemble des régions du Rwanda d'infrastructures adéquates pour la pratique de l'athlétisme. Ces infrastructures seront implantées là où le besoin se fait sentir en priorité.

Elle veillera également à la vulgarisation de la pratique par la création d'infrastructures de proximité.

B – Centres d'entraînement de proximité

La RAF définira les sites d'implantation de ces centres de proximité. Tous seront réalisés dans le cadre de travaux communautaires.

Il s'agit de sites qui seraient créés dans chaque localité ou sont réunies les conditions notamment en effectif de jeunes pratiquants ou d'athlètes sélectionnés dans le cadre des opérations de prospection.

Ces centres consistent en quelques aménagements de base pouvant abriter des activités d'initiation et d'apprentissage de l'athlétisme. Le but est de vulgariser la discipline et de permettre aussi aux sélections locales et à celles des districts et des régions de pratiquer l'athlétisme et le demi-fond en particulier, dans des conditions minimales.

Un parcours de cross country sera construit à proximité de chaque centre d'entraînement et là où il n'y a pas d'infrastructures dédiées à l'athlétisme, comme moyen de vulgarisation et de promotion de la pratique. Ce genre de parcours susciterait les vocations et créerait des besoins de pratique du sport en général.



REORGANISATION DE LA RAF

En vue de moderniser le système de gestion, de le professionnaliser et d'en assurer la continuité, la RAF procédera progressivement en fonction de l'avancement de la présente mise à niveau, à une restructuration de son organisation propre. Elle reposera par ailleurs sur une organisation territoriale.

La gestion des activités de la RAF, en dehors des structures élues, reposera surtout sur une administration responsable des mises en œuvre.

La restructuration portera principalement sur :

- ⊗ La création d'une Direction Générale avec la désignation d'un « Directeur Général » recruté sur la base d'un contrat programme, ayant pour mission principale de mettre en œuvre les dispositions du présent projet de mise à niveau une fois adopté par les instances fédérales.

La direction générale sera chargée par ailleurs d'orienter et de superviser le travail et les missions de tous les départements, de gérer le fonctionnement au quotidien de la détection, de la sélection, de la préparation et de la participation des athlètes à tous les niveaux.

- ⊗ La création de ligues régionales selon le découpage administratif du Rwanda. Leurs structures doivent être à même de mettre en œuvre la stratégie de développement mise au point par la RAF.

Là où les conditions ne sont pas réunies pour créer une ligue, dans un premier temps, il sera créé un district relevant de la ligue la plus proche. Les ligues éliront domicile au chef lieu de la région.

- ⊗ La réforme nécessite par ailleurs la révision des départements existants à la RAF, et la création de nouveaux départements. C'est ainsi qu'il est proposé comme qui suit :
 - Un Département de la Formation et de l'Évaluation des Cadres, chargé de la formation et du recyclage des entraîneurs, des officiels, des juges et des administratifs. Il est par ailleurs chargé des publications techniques.
 - Un Département de Développement, chargé de la promotion, de la vulgarisation, de l'animation régionale et des actions scolaires.



- Un Département des Compétitions, chargé des programmes de compétitions, des licences, de la désignation des officiels et des juges.
- Un Département de Prospection, chargé de mettre en œuvre les procédures de prospection, de mener les actions de sélection et de mettre en place les unités locales de préparation.
- Un Département Médical chargé du suivi médical, de l'évaluation du potentiel des athlètes et de la lutte antidopage.
- Un Département de management des athlètes
- Un Département d'évaluation des clubs et des ligues

CES STRUCTURES SERONT CREEES PROGRESSIVEMENT EN FONCTION DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AVANCEMENT DANS LA MISE EN PLACE DE LA PRESENTE STRATEGIE.

DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE DE L'ATHLETISME DE MASSE

Le demi-fond constitue un moyen d'accès privilégié à la pratique de l'athlétisme pour les jeunes, en raison :

- ⊗ De son statut d'activité fondamentale par excellence, dans la pratique de l'athlétisme.
- ⊗ De son accessibilité relativement facile et peu onéreuse.

C'est, par conséquent, un levier potentiel de développement durable de l'athlétisme, étant à la portée de tous. Un effort particulier doit être déployé pour en faire justement l'activité de base par excellence.



A - Soutien aux structures d'encadrement

1- Des ligues :

Afin de rapprocher la pratique de l'athlétisme de l'ensemble de la population dans toutes les régions du pays, la RAF entreprendra un vaste chantier de création de ligues régionales selon le découpage administratif du pays.

Les ligues sont considérées être un levier véritable dans le cadre du présent projet, notamment pour ce qui est de la vulgarisation de l'athlétisme et de l'animation dans les différentes régions du pays.

Chaque ligue sera dotée d'un siège au chef lieu de la région et bénéficiera de moyens de travail proportionnels à l'importance de son intervention dans la production de valeurs, en tenant compte de ses résultats, de son activité et de sa capacité à couvrir l'ensemble de son territoire.

Un barème d'encouragement des ligues, sur la base du nombre de licenciés actifs et des résultats des clubs et des athlètes de la région, sera mis au point avant lors des consultations budgétaires de l'année fiscale 2017-18. Le Ministère des Sports plaidera pour que les ligues soient essentiellement financées dans le cadre des budgets des entités décentralisés.

2- Des clubs et des licences:

Le nombre de clubs et associations affiliés à la RAF est actuellement de 9, ce qui est véritablement dérisoire compte tenu de la population en âge de pratiquer l'athlétisme. La RAF encouragera et œuvrera à la création de nouveaux clubs pour atteindre le nombre de 100 associations ou clubs actifs à l'horizon 2027, à raison d'environ 10 nouveaux clubs ou associations par année.

Le nombre de licences est actuellement de 276 ce qui est la aussi dérisoire. Il devra atteindre de façon progressive, dans ce contexte, 20.000 à l'horizon 2027 soit à raison de 150 à 200 pratiquants par club ou association créés.

En parallèle, la RAF renforcera son assistance technique aux clubs, notamment dans les domaines suivants :



- ⊗ Organisation des structures de gestion,
- ⊗ Formation et recyclage de l'encadrement technique et administratif
- ⊗ Encadrement et suivi des athlètes,
- ⊗ Organisation des compétitions nationales, régionales et locales.

Sur le plan financier, un barème de primes d'encouragement sera mis en place en faveur des clubs sur la seule base des performances réalisées et de la participation au relèvement du niveau national. La performance est évaluée selon la table de cotation de l'IAAF. Le nombre d'athlètes sélectionnés au niveau régional et national sera également pris en compte dans l'évaluation.

La contribution et l'assistance aux clubs seront soumises au respect d'un cahier des charges et à un contrôle effectif, systématique et permanent de la RAF.

B - L'athlétisme scolaire et universitaire :

Afin de permettre à l'athlétisme d'occuper la place qu'il mérite, dans les établissements scolaires et de formation des cadres, la RAF suscitera l'engouement autour de cette discipline chez les jeunes, en mettant en œuvre des accords de partenariat avec le Ministère de l'Education et en permettant aux élèves des établissements scolaires, de formation professionnelle, comme aux universitaires de participer en tant que tels aux compétitions régionales et partant aux compétitions nationales, en cas de qualification.

C- Renforcement du programme de promotion et de vulgarisation

Un programme de promotion sera développé dans la totalité des régions du pays : **Les journées du demi-fond et les journées de l'athlétisme** selon les cas. Il sera d'une fréquence de 3 journées par an et par ligues, organisées simultanément dans différentes localités ciblées.

Les quartiers défavorisés et les localités rurales seront privilégiés dans ce programme selon des accords de partenariat avec le Ministère de l'Administration Locale.



E- Formation des athlètes de haut niveau

Afin d'assurer une continuité et une participation efficiente du Rwanda à toutes les manifestations régionales, continentales et au niveau mondial, la RAF s'occupera de la préparation de l'effectif nécessaire en athlètes de différentes catégories d'âge sur base des objectifs fixés dans le cadre des contrats de performance signés chaque année avec le Ministère des Sports.

Les chiffres ci-après concernent le Centre National, les Centre Régionaux et les jeunes dans les unités locales de préparation. Ces effectifs restent ouverts, en fonction des résultats obtenus dans les opérations prospection.

Ces effectifs sont un idéal minimal auquel il va falloir arriver le plus vite possible. La stratégie serait d'y arriver dès la fin des 5 premières années du plan de mise à niveau.

En demi-fond :

CATEGORIE D'AGES	400M-800M	800M-1500M	1500M-5000M-3000MSC	5000M - 10000M
CADETS	20	20	30	20
JUNIORS	20	20	30	20
SENIORS	10	12	24	12
TOTAL	50	52	54	50

En sprint et haies :

CATEGORIE D'AGES	100M ET 200M	100MH ET 110MH	400M ET 400MH
CADETS	12	12	12
JUNIORS	12	12	12
SENIORS	12	12	12
TOTAL	36	36	36



En épreuves de Sauts :

CATEGORIE D'AGES	HAUTEUR	PERCHE	LONGUEUR ET TRIPLE SAUT
CADETS	10	10	10
JUNIORS	10	10	10
SENIORS	8	8	8
TOTAL	28	28	28

En épreuves de Lancers :

CATEGORIE D'AGES	POIDS ET DISQUE	MARTEAU	JAVELOT
CADETS	10	10	10
JUNIORS	10	10	10
SENIORS	8	6	6
TOTAL	28	26	26

Au total la RAF dans ses différents centres, doit avoir un effectif optimal de **478 athlètes** en préparation.

COMMUNICATION

La communication étant une activité et une composante très importante dans la promotion et l'image, la RAF en maîtrisera tous les aspects, allant de l'image véhiculée par les athlètes et leur encadrement (habillement, intervention devant la presse, etc.) à la qualité et la qualification de possibles intervenants sur la scène publique.

Une campagne de promotion sera également entreprise afin de :



- ④ De présenter la présente stratégie et d'en faire saisir la teneur et l'importance pour le développement de l'athlétisme.
- ④ De sensibiliser tous les intervenants, les jeunes et les familles quant à l'importance de la pratique de l'athlétisme pour la santé et l'équilibre de l'individu.
- ④ De mettre en valeur les réalisations des athlètes rwandais
- ④ De mettre en évidence les rôles respectifs de chacun des intervenants dans la mise à niveau et la mobilisation pour la réussite du programme.

FINANCEMENT ET PILOTAGE

Le programme de mise à niveau de l'athlétisme rwandais, tel qu'exposé, requiert un investissement financier fort important sur les 10 prochaines années, ainsi qu'une augmentation du budget de fonctionnement annuel de la RAF et de ses composantes.

La budgétisation et le montage financier des différentes opérations du présent projet se feront annuellement en fonction des tâches à accomplir.

Il est à préciser cependant que les priorités seront à chaque fois établies selon les directives du comité de supervision et de pilotage en fonction des moyens disponibles et mobilisables

1- Engagement de la Fédération :

Inspirée par la vision du Rwanda et sous le haut patronage de son Excellence le Président Paul Kagame, Imprégnée de la philosophie participative et épaulée par les pouvoirs publics et par ses partenaires stratégiques, dans ses efforts d'investissements et de lancement des différents programmes, objet de la présente stratégie de mise à niveau, la RAF s'engage à sensibiliser et à œuvrer de façon à ce que le présent programme puisse être réalisé dans les délais impartis.



Elle travaillera afin de bénéficier du soutien de tous les départements connexes, notamment de tous les départements gouvernementaux concernés; Comme elle s'engage à développer ses relations avec ses partenaires et sponsors et œuvrera à en intéresser d'autres à son action citoyenne.

2- Pilotage et suivi du projet :

Afin d'assurer la transparence dans la gestion, l'efficacité requise des démarches et la rentabilité escomptée, la RAF, sur la base des étapes et démarches arrêtées, aura pour mission de mettre en œuvre la présente stratégie sous le contrôle d'un comité de pilotage comprenant l'ensemble des partenaires stratégiques.

Le Comité a pour mission d'arrêter les étapes d'exécution, de prendre les décisions en ce qui concerne les priorités, de contrôler et proposer des avenants au présent projet, dans le but d'éviter les retards éventuels dans l'exécution et d'apporter les corrections possibles et nécessaires dans les meilleurs délais.

Le Comité de pilotage est présidé par Madame la ministre du sport et de la culture avec la vice présidence du président du comité national olympique, alors que le secrétariat est assuré par le président de la RAF.

